

# Les difficiles dÃ©buts de la taxe plastique europÃ©enne

Dossier de la rÃ©action de H2o  
September 2024

La nouvelle ressource propre fondÃ©e sur les dÃ©chets d'emballages en plastique non recyclÃ©s a rapportÃ© plus de 7 milliards d'euros au budget de l'UE en 2023. Les Vingt-Sept ont sous-estimÃ© leurs contributions Ã  cause de la piÃ“tre qualitÃ© des estimations concernant la quantitÃ© de dÃ©chets plastiques. Il existe un risque rÃ©el que des dÃ©chets d'emballages en plastique prÃ©tendent recyclÃ©s ne le soient pas.

Le premier bilan de "la ressource propre" de l'Union europÃ©enne fondÃ©e sur les dÃ©chets d'emballages en plastique non recyclÃ©s, crÃ©Ã©e en 2021, est loin d'Ãªtre fantastique : tel est le constat dressÃ© par la Cour des comptes europÃ©enne dans un rapport. Les actions de suivi et d'accompagnement de la mise en œuvre sont arrivÃ©es tardivement, et la plupart des Ã‰tats membres n'Ã©taient pas suffisamment prÃ©parÃ©s Ã  relever ce dÃ©fi. Des problÃmes persistants de comparabilitÃ© et de fiabilitÃ© des donnÃ©es, conjuguÃ©s Ã  l'absence de contrÃles visant Ã  vÃ©rifier que les emballages en plastique sont rÃ©ellement recyclÃ©s, faussent probablement le calcul de la ressource.

La ressource propre fondÃ©e sur le plastique, en plus de contribuer au remboursement de l'instrument de relance de l'UE, vise Ã  inciter Ã  rÃ©duire la consommation de plastiques Ã  usage unique, Ã  favoriser le recyclage et Ã  stimuler l'Ã©conomie circulaire. Le principe est simple : chaque pays doit s'acquitter d'une contribution fixÃ©e Ã  0,8 euro par kilogramme de dÃ©chets d'emballages en plastique non recyclÃ©s. Les donnÃ©es exactes n'Ã©tant disponibles que deux ans aprÃ¨s l'annÃ©e concernÃ©e, les contributions sont calculÃ©es sur la base de prÃ©visions qui sont ensuite ajustÃ©es. En 2023, la ressource propre fondÃ©e sur le plastique a rapportÃ© 7,2 milliards d'euros, soit 4 % des recettes totales de l'UE. Ã  "AprÃ¨s 33 ans Ã  fonctionner avec les mÃªmes ressources propres, l'UE a introduit en 2021 une source supplÃ©mentaire de recettes fondÃ©e sur les dÃ©chets d'emballages en plastique non recyclÃ©s produits par les Ã‰tats membres. Mais sa mÃ©thode de calcul prÃ©sente encore de trop nombreuses failles", a dÃ©clarÃ© Lefteris Christoforou, membre de la Cour responsable de l'audit. Ã  "Nous demandons donc Ã  la Commission europÃ©enne d'y remÃ©dier immÃ©diatement et de se servir des enseignements tirÃ©s lorsqu'elle sera amenÃ©e, Ã  l'avenir, Ã  collaborer d'Ã©ventuelles nouvelles sources de revenus pour l'UE." Ã  Les auditeurs font observer que seuls cinq pays de l'Union avaient intÃ©grÃ©, dans les dÃ©lais impartis, la directive relative aux emballages et aux dÃ©chets d'emballages dans leur lÃ©gislation nationale. Ceci a conduit la Commission europÃ©enne Ã  engager des procÃ©dures d'infraction pour les 22 autres Ã‰tats membres, dont l'une Ã©tait toujours en cours moment de l'audit. Une fois la transposition complÃ©te, un contractant externe a effectuÃ© des contrÃles de conformitÃ©. Dans la plupart des cas, les auditeurs ont constatÃ© qu'au moins une disposition clÃ© (par exemple, la dÃ©finition des termes "plastique" et "emballage", ou le calcul des dÃ©chets plastiques produits et recyclÃ©s) n'avait pas Ã©tÃ© correctement transposÃ©e. Le suivi de ces questions peut prendre des annÃ©es, notent les auditeurs. D'ici lÃ , les pays de l'UE continueront probablement Ã  utiliser des dÃ©finitions incohÃ©rentes et des mÃ©thodes de compilation inappropriÃ©es qui se rÃ©percuteront sur le calcul de leurs contributions. C'est pourquoi, les auditeurs appellent la Commission europÃ©enne Ã  remÃ©dier Ã  cette situation. Pour la premiÃ¢re annÃ©e de mise en œuvre de la ressource propre fondÃ©e sur le plastique (2021), les estimations produites par la majoritÃ© (22) des Ã‰tats membres Ã©taient infÃ©rieures aux volumes finalement calculÃ©s Ã  partir des donnÃ©es dÃ©finitives. Il en rÃ©sulte que la ressource propre fondÃ©e sur le plastique pour 2021 a Ã©tÃ© sous-estimÃ©e de 1,1 milliard d'euros et a dÃ» Ãªtre compensÃ©e par une autre ressource pour Ã©quilibrer le budget. Enfin, l'absence de contrÃles appropriÃ©s entraÃ®ne un risque important que certains dÃ©chets d'emballages en plastique ne soient pas rÃ©ellement recyclÃ©s. Les auditeurs notent que ce mÃªme risque existe pour les dÃ©chets plastiques exportÃ©s en dehors de l'UE, car les Ã‰tats membres ne sont actuellement pas en mesure de vÃ©rifier que les conditions de recyclage dans les pays tiers sont conformes aux exigences europÃ©ennes. Ils recommandent donc que des mesures soient prises pour attÃ©nuer ce risque.

Cour des comptes europÃ©enne -Â Rapport spÃ©cial 16/2024